

**COMMUNE D'ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC Département de la Dordogne
Arrondissement de Périgueux Canton du Périgord central**

Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC (Dordogne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Bruno Lesfargues Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 Juin 2026

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026
- Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
- Désignation des délégués locaux du CNAS - Désignation du correspondant incendie et secours
- Tarifs location salle des fêtes, sono, vidéoprojecteur, chambre froide, cuisine, vaisselle
- Tarifs cimetière (prix du m2)
- Achat vidéoprojecteur
- Questions diverses :
- Agrandissement du cimetière
- Règlement du cimetière
- Comptes-rendus des commissions et syndicats divers et CCICP

Présents :

Laëtitia DEFFIEUX – Julien DUVAL - Corinne GRAULIERE - Marlène LAFON - Bruno LESFARGUES - Marie-Hélène MAZARGUIL -
Christophe BESSE - Aurélien PARROT – Léo PICHARDIE

Absents excusés :

Thomas EGNELL - (pouvoir Marlène LAFON) – Sandra NOUAILLE

Invités :

Maxime VASST

Secrétaire de séance : Julien Duval

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 5 Juin 2026

Le conseil municipal valide le contenu du compte-rendu du conseil municipal du 5 Juin 2026 à l'unanimité.

2. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord

Mr Le Maire explique au conseil municipal le rôle de cette commission

Le conseil municipal valide Laetitia Deffieux en tant que titulaire et Bruno Lesfargues en tant que suppléant.

3. Désignation des délégués locaux du CNAS

Mr Le Maire explique au conseil municipal le rôle pour les personnes désignées.

Le conseil municipal valide Éric Graulière pour les agents communaux et Marie-France Mazarguil pour les membres du conseil.

4. Désignation du correspondant incendie et secours

Mr Le Maire explique au conseil municipal le rôle pour les personnes désignées.

Le conseil municipal valide Christophe Besse comme correspondant incendie et secours de la commune.

5. Tarifs location salle des fêtes, sono, vidéoprojecteur, chambre froide, cuisine, vaisselle

Tarifs location	Habitants de la commune	Extérieur
Salle + cuisine – 1 jour	70,00 €	160,00 €
Salle + cuisine – 2 jours	100,00 €	260,00 €
Chauffage* - 1 jour	50,00 €	50,00 €
Chauffage* - 2 jours	100,00 €	100,00 €
Chambre froide - 1 jour	25,00 €	25,00 €
Chambre froide - 2 jours	50,00 €	50,00 €

* l'option chauffage est valable du 15/10 au 15/04

Une caution de 200€ sera exigée à la signature du contrat de location

Une caution de 200€ sera exigée pour le ménage de la salle et de la cuisine

Un état des lieux comportant le prix de la vaisselle sera réalisé systématiquement pour toutes les locations de salle.

Toute perte, vol ou casse de vaisselle sera facturée par la commune à l'emprunteur selon les tarifs fixés lors de l'état des lieux.

6. Tarifs cimetière (prix du m2)

- 100 euros le m2 pour 30 ans
- 200 euros le m2 pour 50 ans
- Règlement intérieur à faire

7. Achat vidéo-projecteur

Le conseil municipal valide l'achat d'un vidéoprojecteur pour un montant maximal de 500€

8. Comptes-rendus des commissions et syndicats divers et CCICP

Mr Le Maire fait un résumé de l'ensemble des commissions déjà faite depuis le dernier conseil municipal.

9. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Église-Neuve-d'Issac le 26 Juin 2026,

Le Maire,

Bruno LESFARGUES

Le secrétaire de séance,

Julien Duval